



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2014



Compte rendu du conseil du [11 février 2014](#)

p. 2

Compte rendu du conseil du [14 janvier 2014](#)

p. 4

Compte rendu du conseil municipal du 11 février 2014

Absent : Thierry Belin

Secrétaires : Annie Souchaud et Laurence Giraud

Ordre du jour

1. Convention de partenariat avec le CPA de Lathus

Monsieur le maire propose le renouvellement de la convention de partenariat avec le CPA. L'été 2013, cinq enfants d'Adriers ont pu participer à des séjours d'activités et bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 20 %. À l'unanimité, le conseil valide la convention avec le CPA qui entérine une participation de la municipalité sur ces mêmes bases : 20 % d'aide sur les séjours des enfants de la commune.

2. « Cirque en tournée » du CPA de Lathus

Monsieur le maire communique la proposition du CPA d'une animation du « cirque en tournée » en août. Sur les dates proposées, celles retenues sont le 11 ou le 14 août. Le coût de cette animation est de 150 €. Le conseil valide cette proposition.

3. Création d'un parking pour personne à mobilité réduite.

Un parking est prévu devant le commerce repris par Katia Robuchon, pour répondre aux nouvelles normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le devis du SIMER s'élève à 4 920 € HT sur lesquels des subventions pourraient être accordées à hauteur de 30 % par le conseil général et 10 % par le CCM. Le conseil accepte le devis.

4. Accessibilité d'un logement route de Bussière

Compte tenu du manque de mobilité d'un des occupants, il a été demandé le remplacement de la baignoire du logement par une douche. Le devis de la société MPS s'élève à 1809 € TTC. Le devis est accepté. Il convient aussi de prévoir des travaux de carrelage qui pourront être faits en interne.

5. Habillage des containers

La mairie a été contactée par une société qui propose un habillage original que l'on peut voir notamment à Lussac les Châteaux. Il s'agit de photos développées sur un support métallique, dont la durée de vie est de 5 ans. Pour les containers du lavoir il faudrait compter 3 889€ HT. L'idée est reconnue intéressante par le conseil mais le coût est jugé élevé. L'étude doit être approfondie.

6. Le CPIE de Lathus invite

Les 14 et 15 juin 2014, le CPIE organise une manifestation sur le jardin « Bienvenue dans mon jardin au naturel ». Le principe est simple : des particuliers qui jardinent au naturel ouvrent leur jardin à leurs voisins et aux visiteurs durant un week-end. L'information est à diffuser.

7. Questions des membres du conseil

- Restaurant : à la question d'Annie Souchaud, il est répondu qu'il n'y a pas d'évènement nouveau et que donc la procédure suit son cours.
- Zone artisanale : Monsieur le maire informe que le dossier a été transmis à la CCM pour financement avec 2 devis : celui du SIMER présenté lors du conseil du 3/12/2013 et celui des Ets Bonnefoy Palmier reçu récemment. Pour le même type de travail : route en

enrobée avec fossé busé et trottoirs, les chiffrages seraient très proches et de l'ordre de 100 000 € HT. Il est souligné que la CCM s'est engagée, lors de la réunion du 27 mars 2013 à Adriers, par la voix de son vice-président, Roland Debiais, à financer la viabilisation du terrain.

Monsieur le maire informe que l'acquisition du bois aux héritiers DUCROS est retardée du fait d'une anomalie dans le dossier de succession.

- Pôle santé : Monsieur le maire fait le point sur ce dossier. Béatrice Harent, chargée d'instruire le dossier santé de la CCM a interviewé les professionnels de santé du canton Isois et constitue de dossier. Il est souligné que cette étude ne devrait pas être bouclée sans que soit entendue chaque municipalité concernée.
- Parc éolien : Monsieur le maire informe que l'enveloppe des mesures d'accompagnement sera de 10 000 à 15 000 € auxquels s'ajouteront des plantations de haies jusqu'à 3 fois ce qui a été arraché pour ce chantier.
- École : Monsieur le maire informe qu'une réunion au sujet de la possibilité évoquée par l'inspecteur académique de transférer le CM2 sur le site du collège de l'Isle s'est tenue dernièrement à l'Isle avec l'inspecteur académique, les directeurs des écoles primaires, les délégués des parents d'élèves et les maires du canton. Au cours de cette réunion sans débat, aucune information nouvelle n'a été donnée. Il a seulement été souligné que l'expérience menée sur l'Isle, qui permet aux élèves de CM2 une immersion de 3 heures par semaine aux cours du collège, semble bénéfique aux élèves. Il n'a pas été évoqué une immersion plus ample.
- Alarme à la salle polyvalente : Ginette Texier informe qu'un devis a été fourni par Jérôme Bétus pour le remplacement de l'alarme en panne. Le devis se monte à 586 €. Le conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après que soit fixé au mardi 11 mars 2014 à 20h30 le prochain conseil municipal.

Compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2014

Absent : Thierry Belin

Secrétaires : Thierry Rolle Milaguet, Jacques

Ordre du jour

8. Remplacement de Katia Robuchon

Monsieur le maire rappelle que le départ de Katia Robuchon est fixé à fin février 2014. La procédure de remplacement a donc été lancée. Plusieurs candidates ont été reçues et la préférence est allée à Coralie Bonneau, résidente à Adriers. Il est proposé que le contrat actuel (15 h semaine) soit modifié pour être porté à 18 h afin d'assurer la charge de gestion de la salle, du plan d'eau et occasionnellement la garderie de l'école. Le conseil valide cette proposition.

9. CCM : plantation et entretien des haies

Monsieur le maire propose la signature d'une convention avec le CCM pour une plantation de haie bocagère le long du chemin de la Bouige. Le conseil valide cette proposition. Il est rappelé que les propriétaires peuvent se rapprocher de la CCM pour définir des projets de plantation.

10. Dégrèvement jeunes agriculteurs.

Une contrainte comptable oblige à une décision modificative permettant l'enregistrement des dégrèvements en compte 73911 au lieu de 4728. Accord du conseil

11. Route de Prun

À la suite du dernier conseil, l'entreprise Belin a été convoquée sur le terrain pour constater le mauvais état de la route malgré son intervention de 2013. L'entreprise maintient que les travaux sont conformes au devis et donc ne peuvent pas faire l'objet d'une contestation. Par contre, elle reconnaît que les travaux entrepris ne correspondent pas à l'exigence de l'état de la route, et à son trafic : en effet cette route n'est pas prévue pour le passage de poids lourds. Pour un tel usage, les travaux seraient de l'ordre de 300 000 €, non finançables par la commune. Il est donc prévu, sur la proposition d'Annie Souchaud, de rencontrer les habitants de Prun

12. Accessibilité de l'épicerie-bar des Tilleuls

Du fait du changement d'exploitant, la mise aux normes accessibilité de l'épicerie-bar des Tilleuls devient obligatoire. Une rampe d'accès sur une longueur de 3.90 m doit être aménagée sur le domaine communal. Le montant des travaux a été estimé par la DDT à 4998 € HT, hors rambarde et hors aménagement d'une place handicapé. Il est envisagé que la mairie prenne en charge le coût des matériaux tandis que l'exploitante prendrait à sa charge la main d'œuvre. Quelques questions de responsabilité et techniques ont été soulevées. Le dossier mérite d'être approfondi.

13. Extension du réseau assainissement

Une parcelle a été acquise route de Chez le Pont ; Son nouveau propriétaire demande un raccordement au tout à l'égout qui devrait pouvoir s'établir au carrefour de Chez le Pont. Les contraintes techniques seront étudiées.

14. Restaurant

Le jugement en référé du tribunal de Grande instance du 18/12/2013 définit une clause résolutoire d'expulsion du locataire dans le 2 mois avec un décompte de loyer mensuel de 470 €, avec un règlement au profit de la mairie de 5 227 € auquel s'ajoute 500 € de procédure et 162.29 € de frais.

15. Questions diverses

a. Chantier-loisirs

Jacques Dazas propose que le prochain chantier-loisirs travaille sur le mur de la place de la mairie, en dessous des toilettes.

b. Accessibilité d'un logement

Un logement occupé par un résident à l'ESAT handicapé nécessite le changement de la baignoire par une douche. Un devis est demandé à MPS.

c. Canalisation des eaux de ruissellement chez Ranger

Des récentes inondations des maisons en contrebas de la route de chez Ranger mettent en évidence la nécessité de pose de bordures pour d'éviter que le phénomène se répète. Le coût des travaux d'élève à 2 781.70 € TTC.

d. Élections municipales

Une circulaire de l'association des maires de France souligne quelques points d'importance pour les prochaines élections :

- Obligation de présenter une pièce d'identité en complément de la carte d'électeur
- Les candidats devront se faire connaître par un dépôt de candidature à la préfecture avant le 6 mars.
- Le vote ne pourra mentionner que des candidats régulièrement déclarés faute de quoi le vote ne sera pas pris en compte.

e. Demande d'aide pour l'adduction au réseau d'eau potable

Madame Bonnin a demandé au SIGEP l'eau à la ferme de la Barachère pour ses animaux, cette installation ayant été refusée par le propriétaire lors des travaux initiaux sur la commune. Le coût actuel étant très important, Madame Bonnin demande à ce que la commune participe à la tranchée qui relie La Roche à la Barachère. Un devis a été établi pour un montant de 3000 €. Le dossier sera traité avec l'avis du SIGEP.

f. Cuma Mont Terroir (atelier de découpe)

La Région Poitou-Charentes a accordé une subvention de 30 000 € à la CUMA dans le cadre de son soutien à la diversification agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée après que soit fixé au mardi 11 février 2014 à 20h30 le prochain conseil municipal.